

Arnaques à l'investissement : quand la trésorerie devient la cible

Faux placements, crypto miracles, faux conseillers : les escroqueries financières qui visent dirigeants et trésoreries d'entreprise.

7 min de lecture · Niveau Essentiel · cyberionis.fr/ressources/arnaques-investissement

Livrets à 8 % « garantis », cryptomonnaies aux gains assurés, faux conseillers de « grandes banques » très professionnels : les arnaques à l'investissement font des ravages — et les dirigeants de PME, avec leur trésorerie et leur habitude de décider vite, sont des cibles de choix. Ces escroqueries n'ont rien d'improvisé : sites léchés, documents réglementaires imités, relation de confiance construite sur des semaines. Les repères pour ne pas tomber, même face aux meilleures.

1. Les scénarios qui tournent

- Le faux placement : livret, SCPI, « private equity » à rendement garanti hors marché — souvent en usurpant le nom d'une vraie banque ou d'un vrai produit
- La crypto miracle : plateforme qui affiche des gains fictifs croissants ; on peut même « retirer » un peu au début — jusqu'au dépôt important, qui disparaît
- Le faux conseiller : rappel « de votre banque » ou d'une grande maison après que vous avez laissé vos coordonnées sur un comparateur piégé
- La fraude au président inversée : on VOUS propose une « opportunité confidentielle » réservée aux dirigeants
- Le recovery scam, le pire : après l'arnaque, un « cabinet de récupération de fonds » vous contacte — c'est la même équipe, qui vous plume une seconde fois

2. Les signaux qui ne trompent jamais

- Rendement élevé + garanti + rapide : le triangle impossible — quiconque promet les trois ment, par construction
- L'urgence et l'exclusivité : « dernière fenêtre », « offre réservée » — la pression temporelle est l'outil de toutes les fraudes
- Le contact entrant : les vraies opportunités ne démarchent pas par téléphone, email ou réseaux sociaux
- L'interlocuteur qui pilote vos gestes : installer une application, ouvrir un compte sur SA plateforme, convertir en crypto
- Les vérifications qui bloquent : pas d'agrément trouvable, société récente à l'étranger, avis introuvables ou clonés

ATTENTION

Le réflexe qui sauve : vérifier sur les listes officielles AVANT tout versement. L'AMF et l'ACPR publient des listes noires des sites et acteurs non autorisés (le registre REGAFI liste les acteurs agréés). Un intermédiaire absent des registres officiels = on raccroche. Et un acteur qui y figure peut être usurpé : on le rappelle au numéro officiel de SON site, jamais à celui qu'il fournit.

3. L'entreprise, angle mort de ces fraudes

- La trésorerie d'entreprise attire les mêmes escrocs avec des habits adaptés : « placement de trésorerie », comptes à terme fictifs, affacturage bidon
- Les procédures de double validation des virements protègent aussi contre l'enthousiasme d'un seul décideur — c'est leur vertu cachée
- Le vrai circuit : les placements de l'entreprise passent par SA banque et SON expert-comptable — tout circuit parallèle proposé par un inconnu est une alarme
- En parler à l'équipe dirigeante : ces arnaques prospèrent sur la confidentialité (« n'en parlez pas encore ») — le simple fait d'en discuter les tue

4. Trop tard ? Limiter la casse

- Stopper tout versement, immédiatement — y compris les « frais de déblocage » réclamés pour « récupérer » vos fonds : c'est la suite de l'arnaque
- Banque : demander le rappel des virements (chaque heure compte), opposition sur les cartes utilisées
- Tout documenter et déposer plainte (THESEE en ligne) ; signaler à l'AMF — vos éléments alimentent les listes noires
- Refuser les « récupérateurs de fonds » qui vous contacteront — sans exception
- Sans honte : ces fraudes trompent des professionnels aguerris ; le silence des victimes est le meilleur allié des escrocs

L'essentiel à retenir

- 01 Ancrer le triangle impossible : élevé + garanti + rapide = arnaque
- 02 Vérifier tout intermédiaire sur les registres AMF/ACPR avant un euro
- 03 Ne jamais donner suite à un démarchage entrant sur des placements
- 04 Faire passer les placements d'entreprise par banque et expert-comptable
- 05 Appliquer la double validation aux virements « d'investissement »
- 06 En cas de fraude : stop, banque, plainte — et refus des récupérateurs

Questions fréquentes

La plateforme me montre mes gains et m'a laissé retirer 500 €. C'est bien réel, non ?

C'est le cœur du procédé : l'interface affiche des chiffres fictifs, et le petit retrait autorisé est un investissement de l'escroc pour déclencher le gros dépôt. Le test de réalité n'est pas le retrait ni l'interface — c'est l'agrément de l'acteur sur les registres officiels et la vraisemblance du rendement. 8 % garantis n'existent pas ; celui qui les promet paie vos retraits avec l'argent du suivant, au mieux.

Le « conseiller » connaissait ma banque et mes habitudes. Comment ?

Fuites de données, formulaires comparateurs piégés, réseaux sociaux, OSINT : assembler un profil crédible est industrialisé. La connaissance de détails vrais ne prouve donc RIEN sur la légitimité d'un appel entrant — c'est même désormais un ingrédient standard. Seul le rappel au numéro officiel authentifie.

Et les opportunités relayées par une connaissance réelle ?

Prudence maximale : les pyramides et arnaques crypto se propagent précisément par cercles de confiance — votre connaissance est souvent une victime sincère qui « gagne » encore. Les mêmes vérifications s'appliquent intégralement, amitié ou pas : registres officiels, triangle impossible, circuit bancaire normal.

Pour aller plus loin

AMF — listes noires et alertes — www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-alertes

ACPR/REGAFI — vérifier un intermédiaire financier — www.regafi.fr

Un doute, une urgence, un incident ?

Cyberionis évalue votre exposition, prépare vos défenses et vous épaula pour réagir vite en cas d'attaque.

contact@cyberionis.fr · 06 64 90 07 74 · cyberionis.fr